

Le 30 juin 2017

Aux parents des élèves de 1^{ère} à 6^e année

Objet : Rentrée scolaire 2017-2018

Chers parents,

Vous recevez aujourd'hui toutes les informations relatives à la prochaine rentrée scolaire de votre enfant à l'école Louis-Dupire, ainsi que la liste des fournitures à lui procurer au cours de l'été et la liste des cahiers d'activités et autres matériels, achetés par l'école, que vous devrez payer à la fin août. Si votre enfant fréquentait notre école en 2016-2017, vous recevez également son bulletin. À titre informatif, toutes nos listes de fournitures sont disponibles à la pharmacie Jean-Coutu, aux coins des rues Sherbrooke et de Granby.

Si ce n'est déjà fait, nous invitons les parents qui déménagent à informer le secrétariat de l'école. Nous avons besoin de savoir si votre enfant change d'adresse, mais surtout, s'il change d'école. Cela nous aidera à évaluer nos besoins en enseignants pour la prochaine année et à préparer une bonne rentrée scolaire pour tous. Veuillez noter que le secrétariat de l'école sera fermé du 17 juillet au 11 août. Nous serons de retour le 14 août.

Rentrée 2017-2018 - primaire

Lundi 28 août

7h40 : Arrivée des enseignants sur la cour

7h50 : Appel des élèves

11h27 : Fin des cours

12h47 : Surveillance sur la cour

12h55 : Entrée des élèves

15h05 : Fin des cours

Une date importante à inscrire tout de suite à votre agenda, sera le jeudi 14 septembre 2017. Dès 18h30, vous serez conviés à l'assemblée générale des parents. Lors de cette assemblée, nous élirons les nouveaux représentants des parents au conseil d'établissement et nous formerons l'Organisme de Participation des Parents (OPP). Nous vous attendrons en très grand nombre et nous accueillerons avec un immense plaisir tous les parents désireux de s'impliquer positivement à la communauté éducative Louis-Dupire!

Alors d'ici la rentrée, nous vous souhaitons des moments heureux avec vos enfants et tous ceux qui vous sont chers. Au plaisir de vous revoir le 28 août!

Sylvie Bertrand
Directrice

Isabelle Ouellette
Directrice adjointe